

Décrets, arrêtés, circulaires

TEXTES GÉNÉRAUX

MINISTÈRE DE LA CULTURE ET DE LA COMMUNICATION

Arrêté du 22 mars 2016 modifiant l'arrêté du 7 octobre 2015 autorisant au titre de l'année 2015 l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste

NOR : MCCB1608020A

Par arrêté de la ministre de la culture et de la communication en date du 22 mars 2016, l'arrêté du 7 octobre 2015 autorisant, au titre de l'année 2015, l'ouverture d'un concours réservé pour l'accès au corps des attaché(e)s d'administration affecté(e)s au traitement de l'information en qualité d'analyste est modifié comme suit :

Au lieu de lire : « L'épreuve d'admissibilité se déroulera le 2 juin 2016 en région parisienne »,

Lire : « L'épreuve d'admissibilité se déroulera le 14 septembre 2016 en région parisienne. »

Au lieu de lire : « Les candidats devront télécharger leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels> et le retourner complété sous forme dactylographiée, en trois exemplaires, au service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des concours [DEC 4], bureau G201, Concours réservé "Sauvadet" d'attaché[e] analyste, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 4 novembre 2016 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 14 novembre 2016 en région parisienne »,

Lire : « Les candidats devront télécharger leur dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle à l'adresse suivante : <http://www.culturecommunication.gouv.fr/Aides-demarches/Concours-et-examens-professionnels> et le retourner complété sous forme dactylographiée, en trois exemplaires, au service interacadémique des examens et concours (SIEC), division des concours [DEC 4], bureau G201, Concours réservé "Sauvadet" d'attaché[e] analyste, 7, rue Ernest-Renan, 94749 Arcueil Cedex, au plus tard le 25 novembre 2016 avant minuit, le cachet de la poste faisant foi.

L'épreuve orale d'admission se déroulera à partir du 5 décembre 2016 en région parisienne. »